

& ce fera, pour la premiere fois, que ce Tribunal, cependant le plus ancien du Royaume, aura réuni, par l'impression, un corps de ses Plaidoyers. On y lira des Volumés sur des Matières de Commerce. On juge aisément que les Matieres Criminelles y paroîtront avec distinction. En un mot, Mariages, Testaments, Donations, Substitutions, Interdictions, Droits Seigneuriaux, Retraits, Séparations d'Habitation, Questions de Vœux, Translations d'Ordre, Matieres Bénéficiales, Matieres Crimineles, Questions de Commerce & de Police, il se trouvera de tout dans ce Corps de Plaidoyers & de Mémoires, qui formera un nombre considérable de Volumés. Il y en aura même peut-être plus d'un de Consultations extrêmement importantes. On y joindra des Dissertations sur quelques points de l'Histoire de France, sur des Questions de Droit Public, sur les Capitulaires des Rois, sur des morceaux de Dumoulin : & l'on ose dire, que tout y est traité, avec la même solidité, & sur le même ton que les trois Volumés qui paroissent déjà. L'intérêt est égal dans tous. Dumoins est-ce le jugement de gens instruits & de goût, qui ont vû plusieurs Discours de ces différents Volumés.

On peut dire que c'est une chose unique, qu'une Collection aussi nombreuse & aussi bien choisie. Pour la former, il falloit un homme qui, comme notre Auteur, eût paru au Barreau dès l'âge de dix-huit ans, après s'être fait connoître dans la Littérature un homme que le Public eût d'abord accueilli favorablement, à qui il n'eût pas cessé d'accorder son suffrage, & qui eût eu le courage & la force de se livrer au travail le plus continu, pendant plus de quarante années, & de continuer encore de le faire à présent, dans un âge avancé. Car ce grand nombre de Volumés qui paroitra, en suppose au moins autant de supprimés, comme étant des Causes peu intéressantes, & qui ne méritent pas de fixer l'attention du Public : & il est aisé de juger du temps & de l'application qu'il a fallu, pour traiter tant de matietes différentes, avec une egale solidité pour le fond, & avec le même soin dans la forme.

Il n'est pas nécessaire d'observer combien cette  
Collection